



Bulletin Municipal n°10

Mars 2022



**Valdelaume soutient
le peuple Ukrainien.**



Commune de Valdelaume

Mairie de VALDELAUME

Adresse : 1, rue du Puits Grelet
Hanc - 79110 VALDELAUME
Tel: 05 49 29 83 63
Mail : mairie-valdelaume@paysmellois.org

Horaires d'ouverture :

Lundi : 8h30 – 12h
Mardi : 13h30 – 17h30
Mercredi : 13h30 – 17h 30
Jeudi : 13h30 – 17h30
Vendredi : 8h30 – 12h

Secrétaire de mairie : Sabine Ardillon

Maire : Emmanuel Caquineau
1^{ère} adjointe : Mathilde Garçonnet-Sillon
2^{ème} adjointe : Isabelle Baudrit
3^{ème} adjointe : Fabienne Vignier
4^{ème} adjointe : Odile Rault
5^{ème} adjoint : Eric Desaivres

Les conseillers :

FRAGNEAU Jessica, FRAGNEAU Monique,
VAURY Laura, MORNET-KOHLER Maryse,
BABIN Etienne, PAQUEREAU Stéphane,
JOLLY Jacques, BERNARD Jean-François,
GUILLON Jean Luc, OHIN Narcisse,
DOMERGUE Gilles, MERLE Dominique,
GIRAULT Claude

SOMMAIRE

Le mot du Maire

Ça s'est passé au Conseil

La mairie vous informe

Vie associative

Infos diverses

Pages 3 et 4

Pages 5 et 6

Pages 7 à 17

Pages 18 à 21

Pages 22 à 28

Elections à venir

Les prochaines élections auront lieu à la salle de conseil municipal à la mairie de Valdelaume à Hanc.

Les horaires sont les suivants : 8h00 – 18h00

Le mot du Maire

L'année 2021 s'achève et 2022 démarre avec un sentiment de « déjà vu » et en plus la guerre chez nos amis Ukrainiens à qui nous apportons tout notre soutien. Le conseil municipal à l'unanimité a souhaité dans le cadre de l'aide au peuple Ukrainien, à apporter une aide financière de 2000€ soit un peu plus de 2€ par habitant. Malgré tout cela, nous devons rester optimistes.

Je souhaite la bienvenue à tous les nouveaux habitants qui se sont installés ces derniers mois que je n'ai pas eu peut-être encore l'occasion de rencontrer. Je suis à votre disposition si vous voulez me contacter.

Je vous présente succinctement la nouvelle commune de Valdelaume issue de la fusion des 4 anciennes communes, Ardilleux, Bouin, Hanc et Pioussay.

La commune compte environ 872 habitants (2018), répartis sur 50,57 km² (17 hab/km²) et environ 182 km de voirie. Elle se compose de 22 villages ou hameaux.

Ça bouge sur notre territoire :

L'urbanisme sur Valdelaume a enregistré sur 2021 :

- 61 certificats d'urbanisme
- 19 déclarations de travaux
- 10 permis de construire

L'Etat civil de la commune pour 2021 a enregistré :

- 5 naissances (hors commune)
- 3 mariages
- 9 décès

Les élections, puisque c'est devenu le sujet quotidien et que les scrutins approchent :

Elections présidentielles les 10 et 24 avril

Elections législatives les 12 et 19 juin

Nous comptons à cette date de parution 604 électeurs sur la commune.

Nous vous accueillerons pour le vote à la salle de réunions de Hanc, annexe de la mairie avec le protocole en vigueur à cette date.

Les cartes électorales vont être rééditées pour tout le monde, vous les recevrez dans vos boîtes aux lettres courant mars.

Les projets, au niveau communal :

- L'aménagement de la cour de la mairie qui en a bien besoin
- La réfection et l'entretien de tous nos chemins de circulation ainsi que la place de l'église de Bouin qui s'est détériorée en partie avec le temps.
- La rénovation énergétique de nos logements communaux
- L'entretien et la restauration de notre petit patrimoine, chemins de randonnées et espaces paysagers
- La réorganisation et l'entretien de nos cimetières avec de nouveaux équipements

En commun avec la communauté des communes de Mellois en Poitou :

- Le PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal)
- Le déploiement, l'organisation du ramassage des déchets ainsi que le plan de prévention pour les diminuer...

Je termine pour également souhaiter la bienvenue à Johanna qui intègre l'équipe technique à compter de ce mois pour aider aux travaux divers et essayer de maintenir un cadre agréable à vivre dans notre milieu rural.

Nous évoquerons en Conseil Municipal l'organisation de fêtes communales pour la période estivale plus propice aux manifestations.

Je vous dis donc à bientôt.

Emmanuel CAQUINEAU

The word of Mayor

Year 2021 ends and 2022 begins with a sense of “déjà vu” and on top of that the war in the country of our Ukrainian friends to which we give our full support. Unanimously, the municipal council wished to help Ukrainian people and voted a financial assistance of 2000 euros i. e. 2 euros per inhabitant.

In spite of that, we must be optimistic!

I welcome new inhabitants who settled here these last months. May be I did n't have time to meet you yet but I'm available if you want to contact me.

I'd like to present you briefly our municipality of Valdelaume, born from the fusion of four ancient communities: Ardilleux, Bouin, Hanc et Pioussay.

The municipality counts more or less 872 inhabitants (2018), shared on 50,57 km² (17 inhabitants /km²) and 182kms of roads. It's composed of 22 villages.

It's moving on our territory!

In 2021, urban planning registered:

61 urban certificates

19 declarations of works

10 building permits

In 2021, Civil State registered:

5 births

3 weddings

9 deaths

Elections become the daily subject of conversation and polls approach:

Presidential elections: 10th and 24th April

Legislative elections: 12nd and 19th June

At time, we're counting 604 voters on the area.

For the vote, we'll welcome you in the meeting room of Hanc, town hall annex, with the sanitary measures effective on this date.

The electoral cards will be published for everybody: you'll receive them in your own letter box in March.

New projects in the municipality:

- Layout of the town hall courtyard which needs it!
- Refection and maintenance of all our paths which have been deteriorated with passed time.
- Energetic renovation of communal apartments.
- Renovation and restauration of our cultural heritage, hiking trails and landscape area.
- Reorganization and maintenance of graveyard with new equipments.

In common with the community of municipalities of Mellois en Poitou:

- PLUi (Local Plan of Intercommunal Urbanism)
- Deploiment and organization of garbage collection in order to reduce them.

I end welcoming Johanna who joined our technical team since March, to help on several works and to maintain a pleasant environment in our countryside.

We'll recall in municipal council, organization of communal festival in summer, best season for manifestations.

See you soon!

Emmanuel Caquineau

Extrait du compte rendu de la

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 08 février 2022 A 20 heures 30 à BOUIN

Présents : 14 (votants 16)

Mmes et Mrs CAQUINEAU Emmanuel, GARCONNET-SILLON Mathilde, BAUDRIT Isabelle, VIGNIER Fabienne, RAULT Odile, DESAIVRES Eric, PAQUEREAU Stéphane, FRAGNEAU Jessica, VAURY Laura, BERNARD Jean-François, GUILLON Jean Luc, MORNET-KOHLER Maryse, MERLE Dominique, DOMERGUE Gilles.

Absent : M. Claude Girault

Absents excusés : BABIN Etienne, FRAGNEAU Monique (pouvoir), JOLLY Jacques (pouvoir), OHIN Narcisse.

Présentation du PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés)

Mme Valérie PORTA, Coordinatrice du PLPDMA, animatrice de la Communauté de Communes de Mellois en Poitou présente à l'aide d'un diaporama ce programme afin d'expliquer ses enjeux et rappeler la participation de tous les acteurs.

Un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés consiste en la mise en œuvre, par les acteurs d'un territoire donné, d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis à l'issue du diagnostic du territoire, notamment en matière de réduction des déchets ménagers et assimilés.

- ✓ Les PLPDMA permettent ainsi de :
 - ✓ Territorialiser et préciser des objectifs opérationnels de prévention des déchets
 - ✓ Définir les actions à mettre en œuvre pour les atteindre
- ✓ Ses objectifs :
 - Réduction de 15% des déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2030 fixée par la loi Anti Gaspillage et pour l'Economie Circulaire.
 - Généralisation du tri à la source des biodéchets au 01/01/2024
 - o - 25 % des déchets verts en 2025 et -30 % en 2031
 - o - 37 % des biodéchets en 2025 et 53 % en 2031
 - Stabiliser, puis réduire la production de déchets d'activités économiques (DAE) - notamment du secteur du bâtiment et des travaux publics.

Un débat s'ensuit avec questions/réponses entre Mme Porta et les Conseillers.

Avenant n° 1 à la CONVENTION DE CONSTITUTION DU FONDS DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES COVID MELLOIS EN POITOU

Le Maire rappelle au Conseil municipal

- Au regard des impacts économiques de la crise sanitaire, la Communauté de Communes Mellois en Poitou a souhaité soutenir les entreprises de son territoire par la mise en place d'un fonds d'aide à la trésorerie sous forme de subvention.
- Par délibération du 25 juin dernier, les élus communautaires ont validé la création d'un dispositif d'aides aux entreprises et associations du territoire employeuses.
- Pour alimenter ce fonds, la Communauté de Communes a dégagé une enveloppe de 500 000 €. Elle a proposé que les communes puissent abonder ce fonds de concours.
- La Commune avait accepté et s'était engagée par convention à verser la somme de 8790 € (10 € par habitant) sur le budget de l'exercice 2020.

Il leur explique ensuite, qu'un **avenant à cette convention est proposé qui s'intitule « Conditions de réaffectation des fonds non-consommés » :**

En effet, la part du fonds abondée par les communes a été consommée à hauteur de 46% ce qui représente la somme de 4 012,55€ pour la commune de Valdelaume.

En conséquence, le trop-perçu d'un montant de 4 777,45€ est remboursé à la commune de Valdelaume.

Les membres du Conseil sont toujours en attente de la liste des entreprises aidées demandée à la Communauté de Communes.

Objet : Avis sur demande de permis de construire à Hanc

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un nouveau permis de construire un bâtiment agricole a été déposé à la mairie par M. PETIT Pascal, exploitant agricole, domicilié Aux Vaux de Chef-Boutonne.

M. PETIT a pris en compte les motifs de refus de son précédent permis et a modifié en conséquence sa demande de travaux.

Monsieur le Maire présente le nouveau dossier et demande l'avis des membres du Conseil.

Après avoir pris connaissance des pièces et après en avoir délibéré, le Conseil municipal prend note :

- Critère de compatibilité : l'emplacement du bâtiment présenté est plus éloigné dans la parcelle et permet la création d'un espace vert (truffière) dans sa première partie avec plantation d'une haie afin de cacher la visibilité à l'entrée du bourg. De plus, il faudra respecter une couleur de la structure du bâtiment en adéquation avec le paysage et son environnement.
- Critère de nécessité : l'exploitant explique qu'il possède des terres sur le secteur et que ce lieu de stockage deviendrait le siège de son exploitation agricole.
- Critère de sécurité : l'exploitation ferait réaliser une citerne incendie pour couvrir le risque incendie.

Le Conseil municipal émet l'avis suivant :

7 favorable

4 défavorable

5 abstention

Questions diverses

- ✓ Entretien des cimetières : Mme Baudrit présente la société Echo Vert, spécialiste en entretien et aménagement des terrains sans désherbage. Une décision concernant le futur entretien de nos cimetières devra être prise dans une prochaine réunion de Conseil, la période de la Toussaint est conseillée pour le semis du gazon proposé dans le cimetière de Pioussay.
- ✓ Personnel : Le Maire rappelle qu'un agent est en arrêt maladie et que des entretiens pour le poste d'intérimaire sont en cours.
- ✓ Elections : Le maire rappelle les 4 dates électorales : 10 et 24 avril 2022 pour les présidentielles et 12 et 19 juin 2022 pour les élections législatives.
- ✓ Ordures ménagères : un plan d'aménagement des emplacements des bacs OM et de recyclage est en cours afin de stabiliser les conteneurs.
- ✓ Défibrateurs : l'installation se termine, une vérification de conformité doit avoir lieu prochainement.

- ✓ **Commission voirie** : M. Eric Desaires fait le point sur 2021 et projets 2022 :

Présentation et explication du bilan financier du SIVU pour l'année 2021 sur un tableau, avec le coût d'utilisation du matériel pour l'entretien et des matériaux utilisés ainsi que les 4 chantiers.

Une synthèse est également présentée :

Cotisation SIVU 2021 82752.00 €

Coût matériaux 2021 31579.23€

Coût total SIVU 2021 114331.23€

(Dont coût matériel +matériaux pour l'entretien 42234.73€ et dont coût matériel + matériaux pour les chantiers 22827.75€)

Pour 2022, la commission propose :

- la réfection de 5 chemins répartis sur la commune, plus la cour du logement de l'école de Pioussay.
- Place de Bouin face à l'église : nécessité de réaliser des travaux de réfection du béton désactivé défoncé par endroits et de ce fait dangereux pour circuler.
- Caniveaux : Possibilité de faire des caniveaux par les agents, selon le temps qu'ils disposeront.

INFOS MAIRIE : TRAVAUX – Voirie

En ce début d'année le travail des agents a été très diversifié :

- Le remplissage des réserves incendie ainsi que les clôtures ont été terminés. Quelques aménagements en terre sur les abords de certaines réserves restent à faire.
- Début de taillage de palissades et arbres
- Coupe des hautes branches des chemins par le SIVU avec le VSV et la scie, puis les agents les ont enlevées.
- Nettoyage haute pression de différents sites (murets, puits, bacs à fleurs, béton désactivé et monuments)
- Les nids-de-poule sur les chemins calcaires ont été bouchés.
- Vernissage des bancs et tables stockés à l'abri pour l'hiver
- Pose de panneaux de signalisation routière ainsi que les panneaux indicateurs des points d'eau incendie et interdiction de stationner demandés par les pompiers
- La signalisation sur les 5 circuits de randonnées pédestres de la commune a été revue.
- Stabilisation des nouveaux bacs de tri en cours
- Entretien de toutes les haies des chemins communaux par le lamier du SIVU

En commission Voirie puis en conseil municipal le bilan financier 2021 des travaux de voirie a été présenté, pour l'entretien et les 4 chantiers réalisés au cours de cette année, avec un coût total, matériel, matériaux, cotisation SIVU et droit de tirage d'un montant de 114 331.23€.

Pour 2022, la réfection de 5 chemins et une cour, répartis sur la commune pour un montant de 36 500 € a été validée :

- 4 chemins en sablage calcaire d'une longueur total de 3.9 km
- 1 route goudronnée, avec déroctage et rechargement puis goudronnage de 440 ml
- La cour du logement de l'école de Pioussay

La réfection par les agents, de la Place de Bouin face à l'église en y mettant une pelouse stabilisée sur la partie où sont implantés les arbres, a également été validée.

Suivant la disponibilité des agents, des caniveaux sur différents lieux de la commune seront faits.



Bienvenue à Johanna !

ENVIRONNEMENT

« Coup de gueule »

Que dire de plus !

Voici ce qu'une personne, ou une entreprise a déversé de long du chemin de la prairie de VILLEMANAN fin décembre dernier.

Vous noterez que la personne a pris grand soin de bien étaler... mais il aurait mis moins de temps à se rendre à la déchèterie ...

De quoi s'agit-il ? De loin on dirait des gravats, des parpaings, mais non ce n'est ni plus ni moins que du polystyrène gris...



Non loin de là entre Villemanan et Villeneuve, voici ce qui a été trouvé, là encore la déchèterie était trop loin...



Horaires d'ouverture des déchèteries

de Chef-Boutonne, route d'Aubigné – Péchiot

Période	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
du 01/04 au 30/09			9H30-12H 14H-18H			
du 01/10 au 31/03			9H30-12H 14H-17H			

de Sauzé-Vaussais, Impasse des Carrières

Période	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
du 01/04 au 30/09			9H30-12H 14H-18H			
du 01/10 au 31/03			9H30-12H 14H-17H			



Collecte des encombrants



La communauté de communes Mellois en Poitou organise une collecte d'encombrants le

Le 11 avril 2022

sur les communes de

Valdelaume (Ardilleux-Bouin-Hanc-Pioussay) et Lorigné

Les personnes intéressées par ce ramassage sont priées de s'inscrire à la communauté de communes au 05 49 27 56 79

Inscription du 23 mars au 1^{er} avril

Au préalable, il est essentiel de savoir ce que vous déposez car cela vous sera demandé lors des inscriptions afin de faciliter l'organisation des tournées.

(PAS D'INSCRIPTIONS EN MAIRIE).

Il est rappelé que la collecte des encombrants concerne les déchets devant être déposés en déchèterie et ne pouvant être transportés dans une voiture.

Et si on plantait des haies



PROM'HAIES
en Nouvelle-Aquitaine

PROM'HAIES en Nouvelle-Aquitaine

Ensemble,
agissons pour la haie et l'arbre champêtre,
au service de nos territoires

2 300 000
arbres plantés
depuis 1989

Depuis 32 ans, Prom'Haies en Nouvelle-Aquitaine
intervient auprès des collectivités, des agriculteurs,
des entreprises, des habitants,
des établissements d'enseignement.



2020-2021
en quelques chiffres et actions

403
porteurs
de projet

142 000 plants installés	75 km de haies plantés	7 000 arbres en agroforesterie et fruitiers	100 % de paillage biodegradable	4 000 abonnés : newsletter et Facebook
-----------------------------	---------------------------	--	---------------------------------------	---



HAIES PLANTER
Accompagner FORMER
Agroforesteries
BIODIVERSITÉ
BOCAGE
Sensibiliser
Végétal local
PLAN DE GESTION
Pollinisateurs
ARBRES
Biomasse
VERGER
Concevoir
Bourses aux arbres



15 mars au 31 juillet
je ne touche pas à ma haie

Dessin de Thierry Martinet

NOS OBJECTIFS

1) Sensibiliser

Informier sur les intérêts de la haie, de l'arbre hors-forêt
et de l'agroforesterie sous toutes ses formes.

Retrouvez nos documents, nos dates de
manifestations et toute l'actualité des arbres sur
notre site : www.promhaies.net

Suivez-nous sur Facebook

Animation pédagogique
Formation SORTIE PARTAGE
DE VALEURS Atelier
Mobilisation

NOS PUBLICS

"Grand public" :
habitants, usagers...

Gestionnaires :
agriculteurs, collectivités...

Élèves :
scolaires et étudiants...

Prom'Haies est agréé
"Association de protection
de l'environnement"



2) Planter

Concevoir les projets de plantation et assurer l'assistance
auprès de tous les planteurs et gestionnaires.

Anticiper les impacts du changement climatique.



Conseil Technique Financier
ACCOMPAGNEMENT "SUR-MESURE" Juridique

3) Accompagner

Soutenir agriculteurs, collectivités et organismes dans des
démarches personnalisées.

Agir en faveur de la connaissance, l'entretien, la gestion et
la conservation des haies et des arbres des champs.

INVENTAIRE Appui
méthodologique Rénovation Biomasse
PLAN DE GESTION
Sauvegarde Entretien
Démarche participative Valorisation



4) Innover

Réaliser des expérimentations techniques, dans le respect du végétal
et de l'environnement.

Récolter des graines champêtres et fournir
des plants labellisés "Végétal local"

Tester des paillages



PROM'HAIES

PROM'HAIES en Nouvelle-Aquitaine
11 allée des Châtagniers
Maison de la Ferme et du Bois
75190 Mostaert
Tél : 05 49 07 64 02
contact@promhaies.net
www.promhaies.net

Prom'Haies est membre fondateur
et administrateur
de l'Allier Agroforesteries :



Nos actions sont soutenues par :

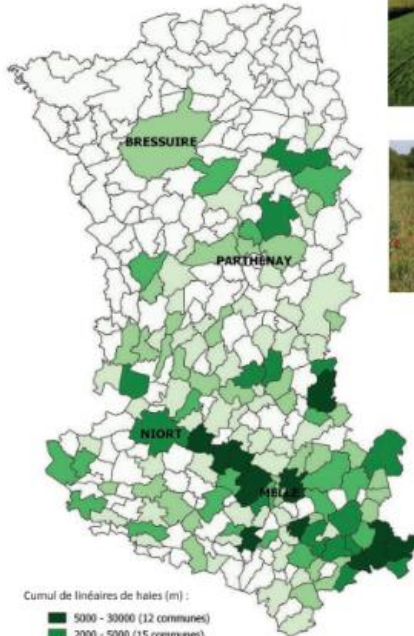


Dans le cadre de programmes européens
LEADER, MAIRAT, initiatives de pays ruraux...



Ensemble, agissons pour la haie, l'arbre champêtre
et toutes les agroforesteries en Deux-Sèvres

Plantations de haies champêtres, accompagnées par
Prom'Haies jusqu'en 2021, en Deux-Sèvres



Plantation d'une haie



Plantation d'arbres en agroforesterie



Plantation d'un verger

Saison 2020/2021
"Plantations soutenues par"



Autres financeurs : installateurs de parcs éoliens, AFAF...

Prom'Haies en Deux-Sèvres

	Jusqu'en 2021	Saison 2020 / 2021
	289 km	15 km
	kilomètres de haies plantés avec notre intervention	
	415 000	31 000
	nombre de jeunes plants installés	
	13 200	1 500
	arbres isolés, alignés, en agroforesterie ou en verger, plantés	
	196	24
	collectivités, associations, organismes d'État et établissements d'enseignement pour lesquels au moins une plantation a été accompagnée par Prom'Haies	



Plantations de haies en secteur de poly-cultures



Plantation d'un verger à graines



Animations scolaires



Dératisation : que dit la loi ?

On appelle "dératisation" la destruction des rats et autres rongeurs qui ont élu domicile dans un local. Leur caractère invasif les classe dans la catégorie des nuisibles.

Au niveau national, la législation française prévoit plusieurs dispositions pour éviter toute prolifération de rongeurs.

- La circulaire du 9 août 1978 (articles 125.1 et 130.5) impose **de se prémunir contre les nuisibles, dont les rongeurs font partie**. Cette obligation est valable pour les particuliers, comme pour les collectivités, qui ne doivent donc pas laisser les rongeurs se multiplier.
- Un autre texte de loi (l'article 17 de l'arrêté ministériel du 9 mai 1995) fixe les règles pour les **établissements qui fournissent des aliments aux consommateurs**. Ceux-ci sont dans l'obligation d'établir un **plan de dératisation** en cas de détection d'un nuisible, en mettant en place un cahier des charges précis.

Réglementation relative aux nuisibles : que dit la loi ?

La loi française définit ce qu'est un "nuisible" dans le Code de l'environnement, article R-427-6. À ses yeux, toute espèce est nuisible si :

- elle vient nuire à la santé publique ;
- elle perturbe le bon déroulement de certaines activités humaines (agriculture, par exemple).

Considérée comme anthropocentrée, cette définition concerne une large liste d'espèces, dont les insectes dits "nuisibles" et certains rongeurs et autres animaux nuisibles.

Si les nuisibles en question sont des insectes ou des rongeurs, il reste vivement conseillé, et parfois obligatoire, de contacter une entreprise de désinsectisation ou un dératiseur professionnel.

Gérer un problème de nuisibles : les responsabilités des propriétaires, locataires et syndics

La question des nuisibles pose le problème de l'hygiène qui dépasse le simple domicile d'un particulier. Elle interroge sur la responsabilité des différents acteurs face à une invasion. Propriétaires, locataires, gérants d'immeubles, établissements privés... chacun doit respecter un certain nombre de règles quant à la déclaration d'une invasion et au traitement des nuisibles.

Voici les **5 points essentiels à retenir et les obligations à respecter** :

- Il existe une **réglementation nationale** qui régit les obligations en matière de nuisibles. À cette réglementation s'ajoutent des spécificités dans chaque **département** et chaque **commune**. Il est donc conseillé de se renseigner en détail auprès de sa **mairie** (= adhésion au **Groupement de Défense de Vouillé**).

- Sur un plan national, il existe une **obligation de se prémunir contre la présence de nuisibles**, mentionnée dans la [circulaire du 9 août 1978](#), articles 125.1 et 130.5. Que ce soit dans les domiciles ou dans les locaux professionnels, les responsables doivent faire intervenir une entreprise de désinsectisation ou un dératiseur professionnel le cas échéant.
- Les établissements qui proposent des aliments aux consommateurs et les établissements publics se doivent de respecter la loi plus stricte dictée par **l'article 17 de l'arrêté ministériel du 09 mai 1995**. Un cahier des charges précis et un plan de dératisation doivent être mis en place.
- À l'échelle locale, même si la réglementation varie selon les départements et les communes, on peut distinguer **2 grands principes** :
 - La **prévention** : l'accumulation des déchets ménagers doit être évitée afin que les nuisibles ne soient pas attirés vers les habitats.
 - La **vigilance** et le **signalement** : les propriétaires comme les locataires de logements ou de locaux doivent maintenir un bon état d'hygiène des lieux et contrôler les zones susceptibles d'accueillir des nuisibles (local à poubelles, caves, entrepôt, cour...).
 - Si l'occupant du local ou du logement détecte la présence de nuisibles, il doit obligatoirement le signaler au propriétaire, lequel doit transmettre l'information au syndic et aux personnes compétentes.
 - Dans le cas de rongeurs, la même surveillance et le même signalement doivent être observés.
- Tandis que les particuliers peuvent régler un problème de nuisibles par leurs propres moyens, un établissement proposant des aliments (type restaurant) se doit de **faire appel à un professionnel** pour traiter le problème.

➤ **Offre de Paiement en ligne - Modalités de paiements des factures du secteur public local**

Le déploiement de la monétique, et notamment la généralisation de l'offre de paiement en ligne et des paiements de proximité auprès des buralistes, la mise en place du service dépôts-retraits d'espèces auprès de la Banque Postale pour les régies, ainsi que la mise en place du chèque d'accompagnement personnalisé par le Conseil Départemental le 01/01/2022, a réduit et continue à réduire massivement les encaissements en numéraire à ma caisse.

Aussi, à compter du 1er février 2022, la caisse est convertie en caisse sans numéraire : il ne sera plus accepté d'encaissements en espèces, mais uniquement par carte bancaire.

Pour mémoire, le SGC de Melle propose un très large panel de mode de paiement aux usagers du service public leur permettant de payer les factures du secteur public local selon leur nature :

- Carte bancaire à mon guichet
- Carte bancaire par téléphone au 05 49 27 01 47
- Internet : www.payfip.gouv.fr
- TIP
- Prélèvement
- Paiement en espèces dans limite de 300 € ou par carte bancaire auprès des buralistes agréés
- Chèques bancaires

A cet égard, je vous remercie par avance de bien vouloir prendre en compte ces éléments pour mettre à jour les avis des sommes à payer, étant rappelé les constantes suivantes du SGC Melle depuis le 1er septembre dernier :

- accueil du public sans rendez-vous : lundi, mercredi et vendredi de 9h à 12h
- accueil du public sur rendez-vous du lundi au vendredi de 14h à 15h 45
- accueil téléphonique au 05 49 27 01 47 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h
- courriel : sgc.melle@dgfip.finances.gouv.f

DAE (défibrillateurs Automatique Externe)

En cas d'arrêt cardiaque, chaque minute compte pour sauver une victime; aussi la commune de VALDELAUME s'est-elle dotée de 4 nouveaux défibrillateurs.

Un défibrillateur Automatique Externe, ou DAE, est un dispositif médical qui aide à la réanimation de victime d'arrêt cardiaque. La défibrillation consiste à délivrer une impulsion d'énergie électrique au cœur afin de rétablir un rythme cardiaque régulier, elle doit être combinée à un massage cardiaque.

Or, en situation d'urgence, toute procédure d'intervention peut rapidement devenir source de confusion. C'est pourquoi les appareils retenus sont automatiques et assurent une aide aux massages cardiaques (position des mains, rythme des compressions thoraciques, etc.). Accompagné d'un massage cardiaque, le défibrillateur contribue à augmenter significativement les chances de survie.

Les emplacements des DAE sont les suivants :

Ardilleux : => Sur la façade de la mairie à côté du distributeur de pains

Bouin : => A l'arrière de la salle des fêtes sous le petit préau (déjà existant)

Hanc : => Un à la Mairie et => Un à la salle des fêtes du Breuil-Coiffaud

Pioussay : => Sur le mur de la salle des fêtes en face de l'école



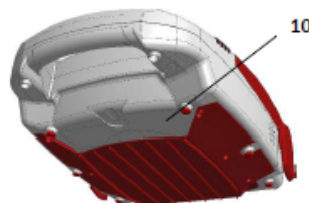
Ardilleux ancienne maire, Bouin S. des Fêtes, Hanc Mairie, Breuil-C S. des Fêtes, Pioussay S. des Fêtes

Notice technique d'utilisation du D.E.A Fred PA-1

Description du D.E.A FRED PA -1



1. Ouvrir le capot pour la mise en marche automatique du D.E.A
2. Indication du numéro d'urgence à composer (112)
3. Electrodes de défibrillations pré-connectées
4. Connecteur du câble des électrodes pré-connectées (avec Tag RFID)
5. Pictogrammes explicatifs avec diodes indiquant l'étape de réanimation
6. Indicateur lumineux de délivrance du choc électrique (pour version entièrement automatique)
7. Bouton permettant de répéter les messages vocaux (en option: multilingue)
8. Indicateur lumineux de fonctionnement général de l'appareil (clignote en vert appareil en veille)
9. Diodes informant de l'état de l'appareil (voir ZOOM)
10. Emplacement 2^e paires d'électrodes de défibrillation



ZOOM 9 : Diodes informant de l'état de l'appareil



- Activité du Modem
- Remplacer la batterie
- Maintenance requise
- Remplacer les électrodes



ETAPES DE LA CHAÎNE DE SURVIE



1. Appeler les secours en composant le 15, le 18 ou le 112

2. Ouvrir le capot de l'appareil pour le mettre en route et suivre les indications

3. Ouvrir le sachet d'électrodes, les coller sur la poitrine de la victime et brancher le connecteur dans le DEA (si nécessaire)

3. Continuer de suivre les instructions vocales (ou texte) du défibrillateur

Le choc électrique ne sera proposé que si l'appareil l'autorise : Dans ce cas, le DEA réalise un décompte de 3 secondes et délivre le choc automatiquement.

4. Continuer à suivre les instructions du défibrillateur jusqu'à l'arrivée des secours.



SCHILLER
FRANCE S.A.S

SOLIDARITE

L'épicerie sociale

L'épicerie sociale est une association qui existe depuis de nombreuses années. Elle vient en aide aux personnes qui sont dans le besoin.

L'épicerie sociale n'est pas totalement gratuite, les produits sont à 10% de leur valeur marchande.

Les personnes peuvent prétendre à une aide de 4 mois, avec possibilité jusqu'à un an en fonction de leur situation.

Sur le territoire de Mellois en Poitou, il existe six lieux de distribution.

L'épicerie sociale de Chef-Boutonne se situe derrière la mairie de Chef-Boutonne, Maison du Cèdre.

Si vous rencontrez des difficultés n'hésitez pas à contacter le 05 49 27 66 81 ou par mail à l'adresse suivante mailepiceriesocialdupaysmellois@wanadoo.fr



Info machine à pain à Ardilleux

Pour information, la machine à pain d'Ardilleux est maintenant fournie en pain aussi le dimanche!

**N'hésitez pas à aller chercher votre baguette du dimanche.
(La machine se trouve sur le côté gauche de l'ancienne mairie d'Ardilleux.)**

Mobilibus

Tous les samedis matins, pour vous rendre au centre-ville de Chef-Boutonne, la navette MOBILIBUS vous accompagne. Le coût du trajet est de 1€ aller et 1€ retour. Des tickets sont en vente auprès du chauffeur.

Si ce service vous intéresse, faites-vous connaître auprès de la mairie de Valdelaume.





FRANCE SERVICES SAUZÉ-VAUSSAIS

HORAIRES D'OUVERTURE

- Lundi : 13h30 - 17h30
- Mardi : 9h - 17h30
- Mercredi : 9h - 12h
- Jeudi : 9h - 17h30
- Vendredi : 13h30 - 17h

A CHACUN SON SERVICE PUBLIC

**CPAM, CAF, MSA,
impôts, carte grise,
retraites, permis
carte d'identité, emploi...**

ESPACE SALSIDO
1er étage, 40 Grand Rue
79190 SAUZÉ-VAUSSAIS
franceservices.sauze@melloisenpoitou.fr

**CONTACT :
05.49.07.75.22**

**UNIQUEMENT
SUR RDV**



FRANCE SERVICES CHEF-BOUTONNE



- Lundi : 13h30 - 17h30
- Mardi : 9h - 17h30
- Mercredi : 9h - 12h
- Jeudi : 9h - 17h30
- Vendredi : 13h30 - 17h

franceservices.chefboutonne@melloisenpoitou.fr

A CHACUN SON SERVICE PUBLIC

**Santé, famille, retraite,
recherche d'emploi...**
**Les services du quotidien
à moins de 30 minutes
de chez vous.**

**Emmanuelle et Marie
vous accueillent
UNIQUEMENT
SUR RDV**

**CONTACT :
05.49.29.28.03**

7 AVENUE DE L'HÔTEL DE VILLE
79110 CHEF-BOUTONNE

Suivez notre actualité sur [melloisenpoitou.fr](https://www.melloisenpoitou.fr) et



Ecole de Pioussay Association des parents d'élèves

Depuis cette année, l'école développe le projet « Ecole Dehors » (présenté dans le précédent bulletin municipal). Dans ce cadre-là, les élèves se rendent dans le Bois aux Jonquilles pour faire des activités et découvrir leur environnement.

N'hésitez pas à aller découvrir les créations des enfants !

Voici le témoignage de Tom (CP) qui va en forêt tous les mercredis matin :

« Nous aimons beaucoup aller en forêt avec les copains.

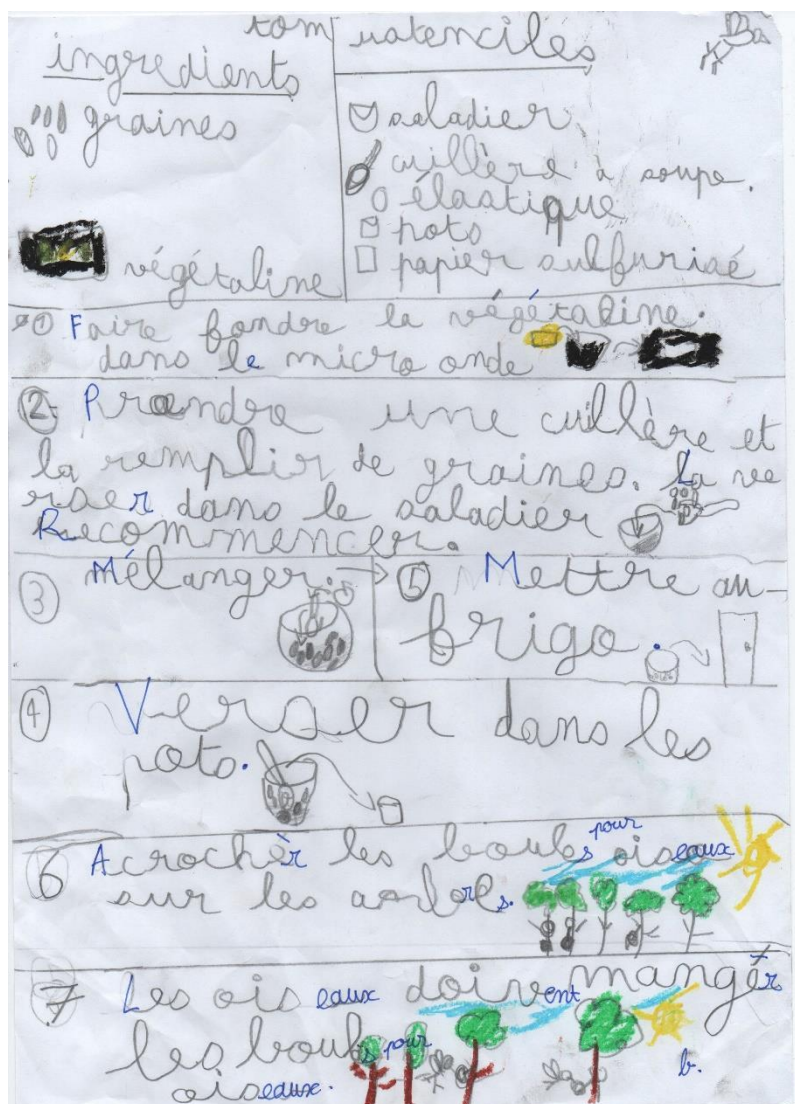
Mon activité préférée c'est de faire des cabanes.

Ce qui me plaît aussi, c'est de protéger les animaux. On fabrique des cabanes à hérissons et des mangeoires à oiseaux. J'adore jouer à cache-cache car je peux me camoufler sous les feuilles.

On a même eu le temps d'observer les jonquilles qui commencent à pousser. »

Voici la recette des Boules de Graisses pour les oiseaux réalisée par les élèves de CP et Maternelles.

Il paraît que les oiseaux ont adoré !



VIE ASSOCIATIVE

➤ Association Hier et Aujourd'hui

Hier et Aujourd'hui est une association loi 1901, dont le but reste: l'aide à l'entretien, à la restauration, à la sauvegarde et à la mise en valeur du patrimoine local (ex: fours puits, église...)

Cette association, en sommeil depuis 2014, a été renouvelée au cours de son assemblée générale le 27 08 2021.

Voici ses nouvelles coordonnées :

Siège social de l'association :

Chez Madame VENIEN véronique

5 impasse de la Tafforderie

Le Breuil Coiffaud - Hanc

79110 VALDELAUME

Composition du bureau :

Présidente : Monique POINT

Vice-Président : Joël DEMPURE

Secrétaire : Véronique VENIEN

Secrétaire Adjoint : Claude ROY

Secrétaire Adjoint : Marc MORIN

Trésorière : Marie-Françoise MORIN

La fermeture inopinée du compteur électrique de l'église du Breuil Coiffaud, sans doute en janvier 2021, par le diocèse de Melle, sur ordre de l'évêché à la recherche d'économie, nous a stimulé pour ce renouvellement (La chapelle construite en 1950 est propriété de l'Eglise et non de l'Etat).

Or supprimer l'électricité, c'était interdire à l'église toute activité y compris la sonnerie des cloches.

Fin 2021, notre association a obtenu de la paroisse de Melle, la réouverture du compteur électrique, sur notre proposition d'en assumer les frais. C'était le prix à payer pour sauvegarder cet édifice, fruit du travail de nos parents, artisans locaux.

Vient s'ajouter, l'entretien des cloches qui ne sonnent toujours pas (mouton et tableau de commande, usagés). Or, nos seuls revenus sont les adhésions, 10 euros par personne et les éventuels dons des particuliers. Les actuelles propositions restent encore insuffisantes.

Merci à ceux qui veulent nous aider, d'envoyer leur adhésion ou de la déposer dans la boîte aux lettres du centre social de l'association chez Véronique, cf coordonnées ci-dessus, ou à notre trésorière, Marie- Françoise Morin 34 rue Clos Pointu 49400 SAINT HILAIRE SAINT FLORENT.

Laissez-nous votre adresse nous vous remettrons votre carte d'adhésion.



➤ Le Foyer Rural de Pioussay se mobilise pour vous alors à vos agendas !

JOURNEE JEUX le samedi 2 avril avec au programme :

15.30 et 17.00 **Escape Game** sur le thème de l'Egypte à la salle des fêtes de Pioussay pour les enfants de 8/11 ans.

Entrée 2 € par personne (3 enfants et 1 adulte par séance), sur réservation au 06.23.50.06.43

20.30 **Soirée jeux avec présentation de jeux autour du monde.** Entrée gratuite. Vente de boissons et crêpes sur place.

BROCANTE le dimanche 12 juin sur l'ancien stade de Pioussay, 2 € le mètre linéaire, snack sur place et vente de glaces et boissons à la buvette.

SOIREE CINEMA le samedi 16 juillet « une toile sous les étoiles » ; 19.30 apéritif offert par le Foyer Rural suivi du pique-nique sorti des paniers, 21 h venez prendre place avec vos transats et couvertures pour une projection en plein air sur écran géant, entrée à 1€.

➤ Les news des Ecuries du Breuil

Les baptêmes à poney vont reprendre dans les fêtes des écoles, les brocantes...

Moments de découverte mais aussi de déception : "j'aimerais m'inscrire mais mes parents trouvent que c'est trop cher, mon père ne connaît pas..."

L'équitation c'est quoi ? A quel prix ?

3e Fédération sportive de France, 1ere Fédération féminine : qui le sait ? Même pas les médias !

Les championnats de France: 20 jours de compétition, 30 hectares de parking, 15 000 chevaux et poneys, 500 000 spectateurs, qui l'aurait cru!

Le club de votre commune prépare sa participation en 2022 avec 7 ou 8 cavaliers.

Bien sûr tous les publics de 3 à 77 ans sont accueillis dans les centres équestres y compris ceux présentant un handicap. Le contact avec l'animal, avec la nature, la confiance en soi, le renforcement des muscles du dos, de la ceinture abdominale, autant d'intérêt à la pratique de l'équitation. Votre enfant est timide? Il va s'épanouir. Il est hyperactif? Les poneys vont canaliser son énergie. Une balade en famille? Pas de problème!

Le tarif ? Pas besoin d'être milliardaire ! Pour une pratique régulière, c'est entre 13 et 15 € par semaine. Est ce vraiment inabordable pour la majorité des parents?

Si vous ne l'avez pas encore fait, n'hésitez pas à venir découvrir poneys, chevaux et installations avec les beaux jours qui arrivent.

Tel : 06 87 11 48 17

M. DEMPURE Joel





SAMEDI 09 AVRIL 2022

REPAS A EMPORTER

Organisé par l'ACCA d'ARDILLEUX

18,00 €

Menu

Terrine de sanglier
 Salade de gésier
 Civet de chevreuil
 &
 Pomme de terre
 Fromage
 Dessert

18,00 €

**Barquette
Terrine**

**Chevreuril
ou Sanglier**

500 g / 5 Euros

1. Je pré-réserve par téléphone

*PINEAUX Gérard

05.49.29.71.79 ou 06.75.32.81.97 ³⁷

*BACLE Pierre

05.49.29.77.88 ou 07.71.01.38.94

*PINEAUX Stéphane

05.49.29.62.02 ou 06.63.54.48.89

2. Je récupère ma commande

au stade d'Ardilleux Salle

Laurent Cantet le samedi 9

avril 2022 de 10h30 à 12h30.

(Respect des règles sanitaires)

BON DE RESERVATION

Nom : Prénom :

Désignation	Quantité	Prix Unitaire	Total
Menu à 18,00 €		18,00 €	
Terrine Chevreuil (500 gr)		5,00€	
Terrine Sanglier (500 gr)		5,00€	
		Totaux	

RESERVATION AVANT LE Lundi 04 Avril 2022

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

➤ **ACCA de Bouin, Hanc et Pioussay**

Les ACCAs de Bouin, Hanc et de Pioussay se joignent pour remercier les personnes qui ont participé au repas à emporter. « Un grand merci pour votre participation et vos compliments ! »

A l'année prochaine !

➤ **Comité des fêtes de d'Ardilleux**



ARDILLEUX
Dimanche 15 mai
MARCHÉ AUX PLANTES

MARCHÉ GOURMAND
VIDE GRENIER
Buffet – Buvette

Réservation au : 06.48.17.42.37 ou 06.42.51.57.52 ou 06 31 50 68 53

Organisé par le Comité des Fêtes d'Ardilleux



COMMUNIQUE DE PRESSE

GUICHET NUMERIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME

EFFECTUER VOS DEMANDES D'URBANISME EN LIGNE DÈS JANVIER 2022

En partenariat avec les centres instructeurs et les communes, le Syndicat d'Énergie des Deux-Sèvres (SIEDS) a mutualisé sur son territoire un guichet numérique dédié aux autorisations d'urbanisme : « le SIGil'urba ».

Conformément à la loi ELAN, à compter du 1^{er} janvier 2022, les particuliers comme les professionnels pourront déposer leurs demandes d'autorisation d'urbanisme directement en ligne (*demande de certificat d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, etc.*).

Ce nouveau téléservice sera disponible **sur le site et de l'intercommunalité** <https://www.melloisenpoitou.fr/> L'information sera affichée en mairie à partir du 1^{er} janvier 2022.

Ainsi, vous pourrez déposer une demande en ligne et suivre son évolution en temps réel, soit :

- en créant votre compte sur le guichet numérique,
- en vous connectant via Franceconnect (ex : Numéro fiscal, Numéro Améli, La Poste, ...)

Quels sont les avantages de la dématérialisation des demandes d'urbanisme ?

- un gain de temps avec la possibilité de déposer son dossier en ligne à tout moment,
- une assistance en ligne pour vous accompagner dans vos démarches,
- des économies d'impression et d'envois postaux.

Il vous sera toujours possible de déposer en mairie votre dossier au format papier. Cependant, toute demande électronique devra se faire exclusivement via le guichet numérique du SIGil'urba.

MAKE YOUR URBAN PLANNING REQUESTS ONLINE FROM JANUARY 2022

In partnership with the centers that process the requests and municipalities, the Deux-Sèvres Energy Syndicate (Syndicat d'Énergie des Deux-Sèvres - SIEDS) has shared on its territory an online application dedicated to planning permissions, the "SIGil'urba".

In accordance with the ELAN law, from January 1, 2022, individuals and professionals alike will be able to submit their planning permission requests directly online (*requests for urban planning certificates, preliminary declarations, building permits, demolition permits, planning permission, etc.*).

This new teleservice will be available on the website of the inter-municipality <https://www.melloisenpoitou.fr/>. The information will be displayed in town halls from January 1, 2022.

You will therefore be able to submit an online request and follow its progress in real time, either:

- by creating an account on the online application,
- by logging in via Franceconnect (ex: Tax number, Améli number, La Poste, etc.)

What are the advantages of the digitalization of urban planning requests?

- It saves time by enabling you to submit files online at any time,
- online assistance to provide support for your procedures,
- savings in printing and mass mailing costs.

You will still be able to submit paper files at the town hall. However all digital requests must be made exclusively on this new online application of SIGil'urba.

INFORMATION dispositif France Rénov' nouveau service public de la rénovation de l'habitat



UN PROJET DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ? AYEZ LE REFLEXE **FRANCE RENOV'**.

Le service public pour mieux rénover votre habitat.



FAITES APPEL AUX CONSEILLERS FRANCE RÉNOV' :
LE SERVICE PUBLIC DE RÉFÉRENCE, GRATUIT ET INDÉPENDANT
POUR VOUS INFORMER ET VOUS GUIDER.

0 808 800 700 Service gratuit ou sur france-renov.gouv.fr



**France
Rénov'**

Le service public pour mieux
rénover mon habitat



Pour commander
Téléphone : 06 07 37 34 84

Facebook : Pizza J'aym
N'hésitez pas à nous suivre

Adresse mail : pizzajaym@hotmail.com
Réservation pour évènement



Chez Pizza J'aym, notre priorité c'est la qualité !

Des aliments frais, des produits italiens et une cuisson au feu de bois. Notre pâte est faite maison avec une recette bien spécifique.

C'est grâce à tous ces éléments et notre savoir-faire que nous vous présentons des pizzas incontournables.

Une pizza du mois sera ajoutée et renouvelée en fonction des saisons. Pour les plus gourmands nous vous proposons également une gamme de dessert.

Suivez notre actualité sur Facebook et n'oubliez pas de faire tamponner votre grille :

10 pizzas achetées, la 11^{ème} est OFFERTE !

Merci à vous d'aimer autant que nous la pizza.

Aymeric et Julie

..... HORAIRES D'OUVERTURE & EMPLACEMENTS

De 18h30 à 21h00

Lorigné (place de l'église) : *Mardi*

Melleran (place de l'église) : *Mercredi*

Bouin (aire de repos sur la D740) : *Jeudi*

Villefagnan (place du Champ de Foire) : *Vendredi*

Les Maisons Blanches (entrée du village, rond point D948) : *Samedi*



..... MOYENS DE PAIEMENTS : Cartes, Espèces

..... FIDÉLITÉ - (N'oubliez pas de faire tamponner votre grille)

Imprim'91.C. - 79 South/Vouzailles - 056074807 - NE PAS ÉTIRER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Pizza J'aym est présent sur notre commune le jeudi soir sur la place de l'église de Bouin.



Associations, Professionnels

Vous souhaitez faire connaître votre activité (associations, entreprise...etc), n'hésitez pas à contacter la mairie pour insérer un article dans les prochains bulletins.

Remise de prix pour le concours des couronnes de Noël

Voici les couronnes qui ont été exposées dans le cadre du concours organisé, certes tardivement, mais qui a démontré l'imagination de chacun pour les réaliser.

Nous n'avons pu remettre les prix lors de la traditionnelle fêtes des Vœux du Maire annulée une nouvelle fois pour cause de Pandémie, c'est donc en petit comité que les prix ont été remis.



Le premier prix a été décerné à Raphaël BIRAUD (4 ans) demeurant à LA PLACE et le second prix à Andréa SILLON (10 ans) demeurant à la PLACE.

Raphaël



Andréa



Les voici avec leur récompense bien méritée.

PHOTO MYSTERE : « KEKOLE K'SA »

Cette photo a été prise sur la Commune de VALDELAUME, où ? A vous de deviner ...



Nous organisons un petit concours ludique tout au long de l'année. A chaque bulletin à vous de retrouver où a été prise la photo et ce qu'elle représente, vos réponses seront à envoyer sur la boîte mail de la Mairie : mairie-valdelaume@paysmellois.org

ou par courrier déposé dans la boîte aux lettres avec vos coordonnées, à l'adresse suivante :

« MAIRIE DE VALDELAUME – PHOTO MYSTERE

1 rue du Puits Grelet – HANC - 79110 VALDELAUME ».

Le gagnant recevra un lot, s'il y a plusieurs bonnes réponses, un tirage au sort sera pratiqué parmi les bonnes réponses. Le résultat et la réponse seront communiqués dans le bulletin suivant.

Quel dommage, il n'y a pas de gagnant, nous n'avons pas reçu de réponse en mairie.

La photo mystère du dernier bulletin a été prise à sur le mur du numéro 8 rue de la chaume à Bouin.



Invitation à la chasse aux Œufs



LES FETES DE PÂQUES APPROCHENT ...

Chaque enfant (jusqu'à 12 ans) est invité le dimanche 17 avril pour Pâques à participer à la chasse aux œufs, à 10h30 à **La Jarge de Pioussay**.

Ce même jour aura lieu aussi un concours du plus bel œuf confectionné par vos soins, (l'enfant qui aura confectionné le plus bel œuf sera récompensé par un « jury »).

Pour participer à ces activités, merci de vous **inscrire** en déposant le bon ci-dessous dans la boîte aux lettres de la mairie de Valdelaume (Hanc), avant le 1er avril 2022.



Apportez vos paniers

INSCRIPTION à la chasse aux œufs de Pâques de Valdelaume

Famille :

Nombre d'enfant :

Age :

Trucs et Astuces : recette de produit nettoyant pour vitres

Ingrédients

120 ml de vinaigre blanc
le jus d'un 1/2 citron
1 cuillère à soupe de fécule de maïs (maïzena)
papier journal

Préparation : 5 minutes

Durée de conservation : jusqu'à 1 mois

Contenant : bouteille en verre ou pot en plastique



Mélangez le jus du 1/2 citron, le vinaigre et la fécule de maïs dans un saladier, au fouet. Incorporez 120 ml d'eau. Transférez dans une bouteille en verre ou un pot en plastique.

Nettoyez les vitres à l'aide de feuilles de journal froissées trempées dans la préparation, en effectuant des mouvements circulaires.

Et ça brille.

Recette « Salade d'un soir aux doucettes sauvages », mâche sauvage

Temps de préparation: <15 minutes

Temps de cuisson: 5 à 10 minutes

Difficulté: Facile



Ingrédients (2 personnes):

- Doucettes (ça ressemble à la mâche mais version sauvage)
- 4 Œufs durs et/ou mollets
- Cerneaux de noix
- Râpé de fromage de chèvre
- On peut ajouter un morceau de pomme en dés

Préparation:

Le plus difficile c'est de trouver la doucette dans l'herbe ou sur des talus.
Sinon utiliser la mâche mais le goût sera différent.

Mélanger les ingrédients avec une petite vinaigrette au vinaigre balsamique.

Source: *Recette de Salade d'un soir aux doucettes sauvages* (www.lesfoodies.com)

*Publication de la commune de Valdelaume
Directeur de publication : Le maire de Valdelaume
Imprimé et distribué par nos soins à 550 exemplaires – Ne pas jeter sur la voie publique*